

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS46

présenté par

M. Bazin, Mme Anthoine, M. Jean-Claude Bouchet, M. Dive, M. Grelier, Mme Levy, M. Perrut et
Mme Valentin

ARTICLE 35

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« Ce décret fixe également les modalités selon lesquelles les représentants des professions de santé sont représentés au sein du conseil stratégique et du comité technique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des représentants des professions de santé doivent pouvoir siéger au sein du conseil stratégique et du comité technique et participer à la mise en œuvre des innovations dans le système de santé.